

# Conférence générale

**GC(64)/12/Add.1**

20 septembre 2020

Distribution générale

Français

Original : anglais

## Soixante-quatrième session ordinaire

Point 5 de l'ordre du jour provisoire  
(GC(64)/1, Add.1, Add.2 et Add.3)

## Dispositions concernant la Conférence générale

- 1- L'annexe du document CG(64)/12 intitulé « Dispositions concernant la Conférence générale » indique ce dont étaient convenus les États Membres par procédure d'accord tacite le 24 juillet 2020 quant aux dispositions à prendre pour la 64<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence générale afin que ses travaux puissent se dérouler dans le respect des mesures de santé et de sécurité qui étaient alors en vigueur compte tenu de la pandémie de COVID-19.
- 2- Il était néanmoins indiqué dans l'annexe que « si la situation [devait changer] à quelque moment que ce soit avant la Conférence, ces dispositions pourraient devoir être modifiées en conséquence ».
- 3- Plusieurs États Membres et groupes ayant demandé aujourd'hui à pouvoir participer virtuellement aux séances de la Conférence, le Directeur général et le Secrétariat sont prêts à prendre les dispositions nécessaires pour offrir cette possibilité aux États Membres qui le souhaitent.
- 4- Un (1) délégué supplémentaire par État Membre pourra suivre en ligne les travaux de la séance plénière et de la Commission plénière sur la plateforme informatique Interprefy.
- 5- Il sera également possible pour un délégué de chacune des institutions spécialisées de l'ONU, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales de prendre parti aux travaux via cette plateforme.
- 6- En cas de vote, au moins un représentant par État Membre devra être présent physiquement dans la salle de la séance plénière où le vote aura lieu. Il ne sera pas possible de voter en ligne.
- 7- Compte tenu des moyens techniques que devra déployer le Secrétariat pour permettre aux délégués de participer virtuellement aux séances de la Conférence, la tenue en parallèle des débats de la Conférence générale (en format hybride réel/virtuel) risque de n'être possible qu'à partir de l'après-midi du lundi 21 septembre.
- 8- Les instructions relatives à la désignation, à l'inscription et à la confirmation d'une possibilité de connexion informatique du participant en ligne désigné feront l'objet d'une note distincte du Secrétariat.